



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

<b>Title - Sujet</b> SSGP Services de Soutien à la Gestion de Projet - Laboratoires Canada	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP938-212398/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EP938-212398	<b>Date</b> 2021-10-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FK-318-80425	
<b>File No. - N° de dossier</b> fk318.EP938-212398	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-11-16</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Paquin, Audrey	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fk318
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 295-8826 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification 003 est publiée afin de modifier une terminologie, les critères obligatoires, le point 7.1.2 Autorisation de tâches, l'Annexe E – Autorisation de tâches dans la DDP et de répondre à des questions reçues de l'industrie.

## 1-MODIFICATION

A) Dans l'entièreté du document,

**SUPPRIMER** : Tous les termes qui réfère au volet de travail 1, volet de travail 2 et volet de travail 3.

### REPLACE PAR :

Volet de travail 1: Services de gestion de projet (Biens immobiliers)

Volet de travail 2 : Services-conseil en affaires et services en gestion du changement

Volet de travail 3 : Financement de projets et gestion du rendement

B) À la pièce jointe 2 de la partie 4, critères techniques,

**SUPPRIMER** : Les critères techniques obligatoires

### REPLACE PAR :

#### Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous par volet de travail. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne respectent pas tous les critères techniques obligatoires par volet de travail seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Tous les critères obligatoires dans tous les volets de travail sont soumis au Processus de conformité des soumissions en phases (PCSP).

### REMARQUE :

1) Exigences spécifiques aux critères CTO1,

2) Exigences spécifiques aux critères CTO2

3) Les critères spécifiques du CTO3 s'appliquent aux trois (3) volets de travail.

Exigences obligatoires fermes					
No.	Critère technique obligatoire	OUI	NON	Instruction à la préparation des soumissions	Renvoi à la proposition (Veuillez décrire l'expérience dans cette colonne)
CTO1	<u>Volet de travail # 1</u> Services de gestion de projet (biens immobiliers)			<u>Volet de travail # 1 Services de gestion de projet (biens immobiliers)</u>  Le soumissionnaire doit présenter au moins trois (3) et au plus six (6) résumés de	

<p>Le soumissionnaire doit démontrer en lien avec les instructions à la préparation des soumissions, une expérience d'au moins dix (10) ans et acquise au cours des quinze (15) années avant la date de la clôture de la demande de soumission de gestion de projet de biens immobiliers et de services d'ingénierie technique selon ce qu'indique l'Annexe A - Énoncé des travaux.</p>		<p>projet démontrant qu'il a au moins dix (10) ans d'expérience. L'expérience doit comprendre, au moins :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. trois (3) années cumulatives d'expérience de la prestation de services-conseils;</li><li>2. quatre (4) années cumulatives d'expérience de la gestion de projet de biens immobiliers;</li><li>3. trois (3) années cumulatives d'expérience des services d'ingénierie technique.</li></ol>	
<p><b><u>Volet de travail # 2</u></b></p> <p><b>Services-conseil en affaires et services en gestion du changement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer en lien avec les instruction à la préparation des soumissions, une expérience d'au moins dix (10) ans et acquise au cours des quinze (15) années avant la date de la clôture de la demande de soumission, fournir de l'expérience pertinents pour les catégories de volet de travail -</p>		<p><b><u>Volet de travail # 2</u></b></p> <p><b>Services-conseil en affaires et services en gestion du changement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter au moins trois (3) et au plus six (6) résumés de projet démontrant qu'il a au moins dix (10) ans d'expérience. L'expérience doit comprendre, au moins :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. trois (3) années cumulatives d'expérience de la prestation de services-conseils;</li><li>2. quatre (4) années cumulatives d'expérience de la gestion de projet de majeurs;</li><li>3. trois (3) années cumulatives</li></ol>	

<p>(Services-conseil en affaires et services en gestion du changement) et services spécifiques de chaque volet de travail conformément à l'annexe « A » Énoncé des travaux.</p> <p><b><u>Volet de travail # 3</u></b></p> <p><b>Financement de projet et gestion du rendement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer en lien avec les instruction à la préparation des soumissions, une expérience d'au moins dix (10) ans et acquise au cours des quinze (15) années avant la date de la clôture de la demande de soumission, fournir de l'expérience pertinents pour les catégories du volet de travail - (financement de projet et gestion de la performance) et services spécifiques de chaque volet de travail conformément à l'annexe « A » Énoncé des travaux</p>		<p>d'expérience spécifique aux catégories du volet de travail.</p> <p><b><u>Volet de travail # 3</u></b></p> <p><b>Financement de projet et gestion du rendement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter au moins trois (3) et au plus six (6) résumés de projet démontrant qu'il a au moins dix (10) ans d'expérience. L'expérience doit comprendre, au moins :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. trois (3) années cumulatives d'expérience de la prestation de services-conseils;</li><li>2. quatre (4) années cumulatives d'expérience de la gestion de projet de majeur;</li><li>3. trois (3) années cumulatives d'expérience spécifique aux catégories du volet de travail.</li></ol>	
--	--	--	--

<b>CTO2</b>	<p><b><u>Volet de travail # 1</u></b> <b>Services de gestion de projet (biens immobiliers)</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience pertinente au volet de travail # 1 (Services de gestion de projets en bien immobiliers) de la planification, de la conception et de la construction, ou de la surveillance et de la gestion de la conception et de la construction, (tout au long du cycle de vie du projet) d'au moins trois (3) projets de construction dont chacun doit avoir une valeur d'au moins 50 M\$ (CAD).</p> <p><b><u>Volet de travail # 2</u></b> <b>Conseil aux entreprises / Gestion du changement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer une expérience de l'environnement de gestion de projet pertinent au volet de travail #2 – Conseil aux entreprises et gestion du</p>			<p><b><u>Volet de travail # 1 Services de gestion de projet (biens immobiliers)</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter trois (3) résumés de projet de construction d'une valeur d'au moins 50 M\$ (CAD) chacun.</p> <p>Chaque résumé de projet doit comprendre au moins les renseignements ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de de l'entreprise;</li><li>• Valeur;</li><li>• Portée du projet, description démontrant l'envergure et la complexité, avec une liste des produits livrables tels que la définition du projet, son développement, sa justification et ses documents d'approbation;</li><li>• Dates de début et de fin;</li><li>• Références du client pouvant confirmer l'expérience liée au projet.</li></ul> <p><b><u>Volet de travail # 2</u></b> <b>Conseil aux entreprises / Gestion du changement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter trois (3) résumés de projet majeur d'une valeur d'au moins 50 M\$ (CAD) chacun.</p> <p>Chaque résumé de projet doit comprendre au moins les renseignements ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de de l'entreprise;</li><li>• Valeur;</li></ul>	
-------------	---	--	--	--	--

	<p>changement d'au moins trois (3) projets majeurs chacun d'une valeur de 50 M\$ CA ou plus.</p> <p><b><u>Volet de travail # 3</u></b></p> <p><b>Financement de projet et gestion du rendement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer une expérience de l'environnement de gestion de projet pertinent au champ de travail 3 – (Financement de projets et gestion du rendement) d'au moins trois (3) projets majeurs chacun d'une valeur de 50 M\$ CA ou plus.</p>			<ul style="list-style-type: none"><li>• Portée du projet, description démontrant l'envergure et la complexité, avec une liste des produits livrables tels que la définition du projet, son développement, sa justification et ses documents d'approbation;</li><li>• Dates de début et de fin; Références du client pouvant confirmer l'expérience liée au projet.</li></ul> <p><b><u>Volet de travail # 3</u></b></p> <p><b>Financement de projet et gestion du rendement</b></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter trois (3) résumés de projet majeur d'une valeur d'au moins 50 M\$ (CAD) chacun.</p> <p>Chaque résumé de projet doit comprendre au moins les renseignements ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de de l'entreprise;</li><li>• Valeur;</li><li>• Portée du projet, description démontrant l'envergure et la complexité, avec une liste des produits livrables tels que la définition du projet, son développement, sa justification et ses documents d'approbation;</li><li>• Dates de début et de fin; Références du client pouvant confirmer l'expérience liée au projet.</li></ul>	
--	--	--	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>CTO3</b>	<p>Le soumissionnaire doit présenter les curriculum vitae (CV) et des photocopies des diplômes et/ou certificats d'éducation pour chaque ressource identifiée dans la grille de l'Annexe A (EDT – section 9.0) pour chaque catégorie de ressources <b>REQUISES</b> (il peut s'agir de documents numérisés).</p> <p>Le soumissionnaire doit obligatoirement répondre aux exigences minimales de la grille souple.</p> <p>La même ressource ne peut être proposée pour plus d'une catégorie.</p>			<p>Les CV ne doivent pas faire plus de 10 pages (les pages excédentaires ne seront pas prises en compte).</p>	
-------------	--	--	--	---	--

C) À la partie 7 – Clauses du contrat subséquent

**SUPPRIMER : 7.1.2 Autorisation de tâches** dans son entièreté

**REPLACE PAR :**

**7.1.2 Autorisation de tâches**

- (a) La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.
- (b) Plusieurs contrats ont été attribués pour ce besoin. Par conséquent, l'attribution des autorisations de tâches dans le cadre de la série de contrats sera conforme à ce qui suit :
  - (i) Au moment où la série de contrats a été attribuée, chaque entrepreneur a reçu un montant de financement précisé dans la limitation des dépenses en ce qui concerne les autorisations de tâches selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
  - (ii) Le Canada utilisera une méthode de rotation pour attribuer les autorisations de tâches; cette méthode sera fondée sur le solde des fonds alloués à chacun des contrats.
  - (iii) Le Canada enverra le premier projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur détenant le plus gros montant. Si le même montant a été alloué à plusieurs entrepreneurs, l'autorisation de tâches sera attribuée à l'entrepreneur classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
  - (iv) L'entrepreneur qui a reçu un projet d'autorisation de tâches disposera du délai établi dans le paragraphe ci-dessous intitulé « Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches » pour répondre à l'autorité contractante.
  - (v) Si l'entrepreneur qui a reçu en premier le projet d'autorisation de tâches ne répond pas dans le délai prévu ou confirme par écrit qu'il refuse ou n'est pas en mesure d'exécuter la tâche, le projet d'autorisation de tâches sera présenté à l'entrepreneur suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé. S'il détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'autorisation de tâches, le Canada enverra le projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur classé au rang suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé. Si l'entrepreneur ne répond pas à cette demande dans le délai prévu ou si le Canada détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'autorisation de tâches, celui-ci sera envoyé à l'entrepreneur suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé.
  - (vi) Le processus d'envoi du projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur dont le solde des fonds alloués est le plus élevé se poursuivra jusqu'à ce que le Canada annule le besoin associé à la tâche ou que l'autorisation de tâches approuvée soit attribuée à l'un des entrepreneurs. Si aucun des entrepreneurs n'est en mesure d'exécuter la tâche (conformément à l'ensemble des modalités de la série de contrats attribués), le Canada peut faire exécuter les travaux requis autrement.
  - (vii) Une fois l'autorisation de tâche attribuée, aux fins de calculs de l'attribution de celle-ci, la valeur de cette autorisation de tâche, y compris toutes les options applicables au titre de cette AT (et la valeur de toute modification subséquente à celle-ci), sera soustraite du financement attribué à cet entrepreneur.



Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(viii) Lorsqu'une nouvelle tâche devra être exécutée, le projet d'autorisation de tâches sera envoyé à l'entrepreneur dont le solde du financement est le plus élevé. Si plus d'un entrepreneur dispose du même solde du financement alloué (c.-à-d. que plusieurs entrepreneurs disposent de montants égaux), le projet d'autorisation de tâches sera envoyé à celui qui s'est classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions. Lorsque l'un des contrats de la série est modifié pour ajouter des fonds réservés aux autorisations de tâches, tous les autres contrats de la série (c.-à-d. ceux qui sont encore en vigueur) seront aussi modifiés pour ajouter un montant proportionnel aux fonds alloués au départ pour les autorisations de tâches dans chaque contrat (par exemple, si trois contrats ont été attribués, que les fonds alloués étaient respectivement de 2 M\$, de 1 M\$ et de 750 000 \$ pour les autorisations de tâches, et qu'un montant de 200 000 \$ est ajouté au premier contrat, 100 000 \$ seront alors ajoutés au deuxième contrat, et 75 000 \$ seront ajoutés au troisième).

**(c) Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches :**

- (i) Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâches à l'aide du formulaire figurant à l'annexe E.
- (ii) Le projet d'autorisation de tâches doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
  - (A) Le numéro de contrat;
  - (B) le numéro de tâche;
  - (C) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'AT, mais pas dans l'AT attribuée);
  - (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
  - (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les produits livrables à présenter (comme des rapports);
  - (F) les dates de début et de fin;
  - (G) toute option pour prolonger la date de fin initiale (s'il y a lieu);
  - (H) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
  - (I) le nombre de jours-personnes requis;
  - (J) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
  - (K) le profil linguistique des ressources requises;
  - (L) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(M) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâches (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâches doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâches n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);

(N) toute autre contrainte pouvant avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.

(d) **Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches** : L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet, dans les 7 jours ouvrables de la réception du projet d'autorisation de tâches (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâches), une proposition du prix estimatif total pour l'exécution de la tâche et une ventilation de ce coût, établie conformément à la base de paiement du contrat, ainsi que la ou les ressources proposées connexes, conformément à l'appendice A de l'annexe A du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'autorisation de tâches.

D) À l'annexe E – Autorisation de tâches de PWGSC-TPSGC- 572

**SUPPRIMER : L'annexe E** dans son entièreté.

**REPLACER PAR :**

## ANNEX "E"

### TASK AUTHORIZATION FORM

#### FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

**PART 1** (completed by the Technical/Project Authority) / **PARTIE 1** (complété par le Responsable technique / Chargé du projet)

<b>A. General Information / Informations Générale</b>				
<b><u>Contract Number / Numéro de contrat :</u></b>				
<b><u>Contract Name / Nom du Contracteur :</u></b>				
<b><u>Task Authorization (TA) No.</u></b> <b><u>No de l'autorisation de tâches (AT) :</u></b>	<b>Commitment No.</b> No de l'engagement :	<b>Financial Coding</b> Code financier :	<b>Date of Issuance</b> Date d'émission	<b>Response required by</b> Réponse requise d'ici le :

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**B. For Amendments Only/ Aux fins de modification seulement**

Amendment No. / N° de la modification:

Reason for the Amendment / Raison pour la modification:

**C. TA Requirements / Exigences relatives à l'AT**

Required Resource(s) / Ressource(s) requise(s)

Category and Level Catégorie et Niveau	Estimated Level of Effort (days) / Niveau d'effort estimatif (jours)	Linguistic Profile / Profile linguistique	Required Level(s) of Security / Niveau(x) de sécurité requis
Statement of Work (tasks, deliverables, reports, etc.) / Énoncé des travaux (tâches, livrables, rapports, etc.)			
See attached / Voir pièce jointe			

**Period of Services/ Période de service:**

Initial Start Date / Date de début initiale :		Initial End Date/Date de fin initiale	
Extended End Date (See Reason for the Amendment) / Date de fin prolongée (voir raison pour la modification)			
<input type="checkbox"/> Option to Extend Initial End Date / Option pour prolonger la date initiale			
Optional End Date(s) / Date(s) de fin optionnelle(s)		Status / Statut	
		<input type="checkbox"/> In Effect / en vigueur	
Travel Requirement(s) / Exigence(s) de voyage:		n/a	
Work Location(s) / Lieu(x) de travail:			

**PART 2** (completed by the Technical/Project Authority) / **PARTIE 2** (complété par le Responsable technique / Chargé du projet)

**Contractor Resource(s) and Estimated Cost/ Ressource(s) du Contracteur et Coût total estimatif**

Note: once approved, only the following resources may provide services under this TA. / Nota : une fois approuvée, seules les ressources suivantes peuvent fournir des services sous la présente AT

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Name / Nom Category and Level / Catégorie et Niveau	PWGSC Security File No. / N° du dossier de sécurité TPSGC	Linguistic Profile / Profil linguistique	Per Diem Rate / Taux journalier	Estimated Level of Effort (days) / Niveau d'effort estimatif (jours)	Total Estimated Cost / Coût total estimatif
0					\$0.00
0					\$0.00
Estimated Cost / Coût Estimatif					\$0.00
Total Estimated Cost / Coût total Estimatif					\$0.00
Check applicable Basis of Payment / Cocher la Base de Paiement applicable			Minimum Price / <input type="checkbox"/> Firm Price / <input type="checkbox"/> Prix minimum : Prix Ferme :		

### PART 3 - TA APPROVAL BY CANADA / PARTIE 3 - APPROBATION DE L'AT PAR LE CANADA

<p>By signing this TA, the Technical Authority, the representative from the Contracting Authority certify(ies) that the content of this TA is in accordance with the conditions of the Contract.</p>	<p>En apposant sa signature sur l'AT, l'autorité technique, le représentant de l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de cette AT est conforme aux conditions du contrat.</p>
<p>The client's authorization limit is \$500,000. When the value of a TA and its amendments (excluding Applicable Taxes) is in excess of this limit, the TA must be signed by the authorized client and forwarded to the PWGSC Contracting Authority for authorization.</p>	<p>La limite d'autorisation du client est \$500,000. Lorsque la valeur de l'AT et ses modifications (excluant les taxes applicables) dépasse cette limite, l'AT doit être signée par le client autorisé et transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation,</p>
<p>Name of Technical Authority / Nom de l'autorité technique _____ Date _____</p>	<p>Name of Contracting authority / Nom de l'autorité technique _____ Date _____</p>
<p>_____ Signature</p>	<p>_____ Signature</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PART 4 - CONTRACTOR SIGNATURE / PARTIE 4 - SIGNATURE DU CONTRACTEUR

Name and Title of individual authorized to sign on behalf of the Contractor / Nom et titre Signature de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur	Signature	Date

### 2-QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q4:** Les fournisseurs qui détiennent d'autres contrats de Laboratoires Canada ne peuvent-ils pas soumissionner sur cette DP?

**R4 :** Nous notons que tous les soumissionnaires doivent se conformer à la clause 2035 35 (2008-05-12), « Pas de pot-de-vin ou de conflit », car le contrat subséquent contiendrait cette clause. **2035 35 (2008-05-12) Pots-de-vin ou conflits**

1. L'entrepreneur déclare qu'aucun pot-de-vin, cadeau, bénéfice ou autre avantage n'a été ni ne sera payé, donné, promis ou offert, directement ou indirectement, à un représentant ou à un employé du Canada ni à un membre de sa famille, en vue d'exercer une influence sur l'attribution ou la gestion du contrat.
2. L'entrepreneur ne doit pas influencer ou tenter d'influencer une décision du Canada, ni y prendre part de quelque façon que ce soit, en sachant que cette décision pourrait lui profiter. L'entrepreneur ne doit avoir aucun intérêt financier dans les affaires d'un tiers qui entraîne ou semble entraîner un conflit d'intérêts relativement au respect de ses obligations en vertu du contrat. Si un tel intérêt financier est acquis pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit le déclarer immédiatement à l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur déclare que, au mieux de sa connaissance après s'être renseigné avec diligence, aucun conflit n'existe ni ne se manifesterait probablement dans l'exécution du contrat. Si l'entrepreneur prend connaissance de quelque chose qui entraîne ou qui entraînera probablement un conflit relativement à son rendement en vertu du contrat, il doit immédiatement en faire part à l'autorité contractante par écrit.
4. Si l'autorité contractante est d'avis qu'il existe un conflit par suite de la divulgation faite par l'entrepreneur ou par suite de toute autre information portée à son attention, l'autorité contractante peut exiger que l'entrepreneur prenne des mesures pour résoudre le conflit ou pour mettre fin à celui-ci d'une façon quelconque ou, à son entière discrétion, peut résilier le contrat pour inexécution. On entend par conflit toute question, circonstance ou activité ou tout intérêt qui touche l'entrepreneur, son personnel ou ses sous-traitants et qui peut nuire ou sembler nuire à la capacité de l'entrepreneur d'exécuter le travail avec diligence et impartialité.

À ce titre, les fournisseurs qui détiennent d'autres contrats de Laboratoires Canada doivent s'assurer qu'ils ne seront pas en conflit d'intérêts en détenant à la fois un contrat attribué dans le cadre de la présente DP et tout autre contrat.

**Q5:** Si des entreprises faisant partie d'une coentreprise, d'un consortium ou d'un partenariat ont réussi à réaliser un projet de plus de 50 millions de dollars, chaque entreprise faisant partie de l'arrangement peut-elle revendiquer l'expérience en tant qu'entreprise individuelle ou seule la coentreprise, le consortium ou le partenariat en tant qu'entité unique peut-elle revendiquer l'expérience ? Par exemple,

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

les entreprises A, B et C créent un partenariat, appelons-le Partnership-ABC, et le Partnership ABC réalise un projet immobilier de plus de 50 millions de dollars. Les entreprises A, B et C peuvent-elles chacune revendiquer l'expérience du projet et soumettre les informations dans chacune de leurs soumissions respectives ?

**R5** : Veuillez s'il-vous-plait vous référer à la clause 4.1.2.1 Expérience de la coentreprise de la DDP.

**Q6** : L'application des modules CTO 01 et CTO 02, qui sont essentiels à chacun des trois volets de travail, semble être excessive et non applicable à d'autres sociétés de conseil professionnel. De nombreux cabinets ont fourni avec succès des services au gouvernement du Canada dans le cadre des volets 2 et 3, pour des projets immobiliers de plus de 50 millions de dollars, mais n'ont pas fourni de services de gestion de projets immobiliers, comme indiqué dans l'avis CTO 02. De plus, le libellé actuel des CTO 01 et CTO 02 et leur application aux trois volets de travail font en sorte que la plupart des entreprises, autres que l'entreprise titulaire, doivent créer des ententes de coentreprise si elles souhaitent fournir des services dans le cadre des trois volets de travail. De plus, le libellé actuel des CTO 01 et CTO 02 limite/élimine les cabinets qui ont fourni des ressources pour des projets immobiliers de plus de 50 millions de dollars sans être le cabinet de gestion de projet. Par exemple, nous avons fourni des services de coûts financiers à l'État pour plusieurs projets immobiliers de plus de 50 millions de dollars, mais nous n'étions pas l'entreprise de gestion de projet globale décrite dans l'avis CTO 02. En fait, une grande partie de notre analyse, de nos analyses de rentabilité, etc. ont été utilisées sur plusieurs des grands projets de l'État entrepris par SPAC. Il en va de même pour la fourniture de services de gestion des affaires et du changement.

**R6** : CTO 01 et CTO 02 ont été révisés pour refléter les expériences requises pour chaque volet de travail.

Le critère obligatoire pour le volet de travail #1 demeure le même.

Les critères obligatoires pour les volets de travail # 2 et # 3 ont été révisés et le soumissionnaire devra fournir une expérience pertinente aux catégories de volet de travail et aux services spécifiques de chaque volet de travail.

Voir modification B de la modification 003 de la DDP.

**Q7** : La page 3 de la DP identifie trois axes de travail distincts comme suit :

- A : Volet de travail 1 : Services de gestion de projet (biens immobiliers)
- B. Volet de travail 2: Conseil aux entreprises / Gestion du changement
- C. Volet de travail 3 : Financement de projet et gestion de la performance

Cependant, les exigences obligatoires à la page 60 (CTO1) de la DP stipulent que « le soumissionnaire doit démontrer une expérience d'au moins dix (10 ans) au cours des quinze (15) dernières années précédant la clôture des soumissions, dans la prestation de conseils commerciaux, services de gestion de projet immobilier et d'ingénierie technique conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux. Le Canada peut-il confirmer que cela sera corrigé pour se lire : « consultation commerciale/gestion du changement, gestion de projets immobiliers et financement de projets/gestion de la performance » comme indiqué à l'annexe A.

**R7** : La Couronne a révisé et aligné le texte ainsi que la terminologie de CTO1 et CTO2 tel qu'indiqué dans l'Énoncé Des Travaux à l'Annexe A

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP938-212398/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20212389

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
EP635-200926

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FK318  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

L'exigence pour le CTO1 a été modifié comme suit:

**Volet de travail # 1 Services de gestion de projet (biens immobiliers)**

Le soumissionnaire doit démontrer en lien avec les instruction à la préparation des soumissions, une expérience d'au moins dix (10) ans et acquise au cours des quinze (15) années avant la date de la clôture de la demande de soumission de gestion de projet de biens immobiliers et de services d'ingénierie technique selon ce qu'indique l'Annexe A - Énoncé des travaux.

**Q8** : Le CTO O1 exige que les soumissionnaires aient de l'expérience dans tous les domaines de travail pour répondre avec succès aux exigences de la DP. Cette exigence ne correspond pas à l'énoncé de la page 3, 1.2 Résumé qui stipule :

Un soumissionnaire peut soumettre une offre pour un seul champ de travail.

Veuillez fournir des éclaircissements.

**R8** : Tel que spécifié au point 1.2 Sommaire,, les soumissionnaires peuvent faire une soumission pour un ou pour plusieurs des volets de travail, tel qu'il est indiqué dans la demande de propositions (DP).

Si un soumissionnaire souhaite présenter une offre portant sur plusieurs volets de travail, une soumission technique et une soumission financière distinctes devront être soumises pour chaque volet de travail.

CTO 01 et CTO 02 ont été révisés pour refléter ce point.

**Q9** : La Couronne peut-elle prolonger la date de clôture d'au moins 2 semaines ?

**R9** : La date de clôture a été révisé au Mardi, 16 novembre 2021 2 :00pm HNE.

**Tous les termes et conditions restent inchangés.**